11505 - Il veut ouvrir un compte pour chacun de ses enfants

question

Ayant 4 enfants, j'ai épargné une somme d'argent afin de constituer une épargne pour chacun d'eux. J'ai établi un plan non définitif pour mettre de côté une somme d'argent à utiliser pour leur instruction et leur mariage. L'idée qui me hante l'esprit est d'ouvrir un compte bancaire pour chacun d'eux et d'y déposer des sommes égales ou inégales.
D'autre part, j'ai l'intention de considérer les sommes déposées dans les comptes comme une propriété des titulaires. Mais, si à l'avenir, j'avais besoin d'argent pour couvrir les dépenses quotidiennes de la famille, je l'utiliserais pour cela sur la base d'un hadith célèbre (que je n'ai pas en tête) selon lequel les sommes épargnées pour les enfants appartiennent à leur père.
Par ailleurs, seul un de mes enfants est majeur. Et je sais qu'il faudra prélever la zakate des sommes déposées. Mes questions sont les suivantes :
- comment exécuter mon plan de façon conforme aux enseignements de la religion ?
- est-ce que ce qui est indiqué plus haut est acceptable pour la religion ?
- m'est-il permis d'utiliser l'argent comme je l'ai indiqué ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous pouvez ouvrir un compte bancaire pour chacun d'eux, à condition d'être équitable. Il ne faut pas préférer l'un des garçons à un autre, ni l'une des filles à une autre, mais le garçon doit recevoir le double de la part de la fille. Ne préférez pas l'un d'eux aux autres.

Cela dit, il faut en prélever la zakate au terme de chaque année. Veillez en plus à déposer l'argent dans une banque non usurière (s'il y en a) pour éviter que le dépôt ne les conduise à désobéir à Allah

Nous demandons à Allah de vous assister.